



Nombre de délégués en exercice : 14  
Nombre de délégués présents : 11  
Nombre de procuration : 1  
Votes POUR : 12  
Votes CONTRE : 0  
Votes ABSTENTIONS : 0  
Date de convocation : 15/07/2025

Délibération n° 2025/9

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2025/6**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

*L'an deux mille vingt cinq et le 22 juillet* à 18 H 00, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du syndicat, à la zone industrielle du Moulin d'Enfour, sous la présidence de Mr MORELL Michel

**PRESENTS**

MM. Serge CHAUSSONNET & Serge LAGRANGE (AIGUES VIVES)  
MM. Jean-Claude BREIL & VIDAL Gilbert (DREUILHE)  
M. Patrick VERGNES (ESCLAGNE)  
M. BELLECOSTE (LAROQUE D'OLMES)  
M. Manuel LEAL et M. Christophe DRELON (LERAN)  
MM. Michel MORELL et Régis ROULIN (REGAT)  
M. Pascal SERRE (TABRE)

**PROCURATION**

Mme Catharina BLOMMERDE à M. Pascal SERRE (TABRE)

**ABSENTS :**

M. Jean-luc REBOLLAL (ESCLAGNE)  
M. LE LEANNEC Yves (LAROQUE D'OLMES)

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**OBJET : Demande de prêt à taux fixe classique pour travaux pour un montant global de 419 000€**

Le président informe l'assemblée que des travaux d'extension et de renforcement du réseau sont prévus sur les communes d'Aigues-vives, Lérans et Laroque d'olmes. Ce renforcement est nécessaire car de nouvelles constructions sont prévues dans ce secteur et la canalisation actuelle ne pourra le supporter.

L'établissement bancaire Crédit Agricole a étudié le dossier et accorde en proposant deux emprunts qui seront contractés ensemble :

Prêt à taux fixe classique : Pour un montant global de 419 000€

## Prêt gestion de l'eau :

Prêt	Durée (ans)	Taux fixe	Trimestrialité	Coût du crédit
200 000€	15	2.70%	4 064.86€ Soit par an : 16 259.44€	43 891.60€

## Prêt classique :

Prêt	Durée (ans)	Taux fixe	Trimestrialité	Coût du crédit
219 000€	15	3.90%	4 0838.40€ Soit par an : 19 353.60€	71 304.00€

## Caractéristique des emprunts :

1<sup>er</sup> prêt gestion de l'eau :

Montant : 200 000€

Taux : 2.70%

Echéance : trimestrielle

Durée 180 mois

Frais de dossier 500€

Garantie : Inscription au budget

2<sup>ème</sup> prêt classique :

Montant : 219 000€

Taux : 3.90%

Echéance : trimestrielle

Durée 180 mois

Frais de dossier 547.5€

Garantie : Inscription au budget

Les montants du prêt et des travaux sont inscrits au budget 2025

Le comité syndical après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

- Donne son accord pour :
  - o Contracter l'emprunt de 419 000€ auprès du crédit agricole sud méditerranée
  - o Donne tout pouvoir au président, délégataire dûment habilité à signer seul les contrats de prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds, pour signer tous les documents concernant cette opération et dont les caractéristiques sont les suivantes :

MT COLL PUB TRANSITIONS FLECHEES

**Montant : deux cent mille euros (200 000,00 EUR)**

Durée : 180 mois

Taux d'intérêt annuel fixe : 2,7000 %

TAUX EFFECTIF GLOBAL

Taux d'intérêt annuel : 2,7000 % l'an

Frais fiscaux : 0,00 EUR

Frais de dossier : 500,00 EUR

Taux effectif global : 2,74 % l'an

Taux effectif global en fonction de la périodicité trimestrielle : 0,68 %

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

Périodicité : trimestrielle

Nombre d'échéances : 60 Jour d'échéance retenu le : 10

Montant des échéances :

59 échéance(s) de 4 064,86 EUR (capital et intérêts)

1 échéance(s) de 4 064,67 EUR (capital et intérêts)

**MT COLL PUB TRANSITIONS FLECHEES**

**Montant : deux cent dix-neuf mille euros (219 000,00 EUR)**

Durée : 180 mois

Taux d'intérêt annuel fixe : 3,9000 %

TAUX EFFECTIF GLOBAL

Taux d'intérêt annuel : 3,9000 % l'an

Frais fiscaux : 0,00 EUR

Frais de dossier : 547,50 EUR

Taux effectif global : 3,94 % l'an

Taux effectif global en fonction de la périodicité trimestrielle : 0,98 %

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

Périodicité : trimestrielle

Nombre d'échéances : 60 Jour d'échéance retenu le : 10

Montant des échéances :

59 échéance(s) de 4 838,40 EUR (capital et intérêts)

1 échéance(s) de 4 838,28 EUR (capital et intérêts)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme

LE PRESIDENT

Michel MORELL



Date de transmission à la s/Préfecture de PAMIERS : 23/07/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoirs devant le tribunal administratif dans un de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.